

**Le président autoproclamé de la république chimérique d'Ambazonie Ayuk Tabe, et son état major ont été transférés dans l'après midi du jeudi 22 novembre à la prison centrale de Kndengui, à Yaoundé**

« Ils sont d'abord passés devant le Commissaire du gouvernement auprès du Tribunal militaire de Yaoundé avant d'être placés sous mandat de dépôt », a confié une source sécuritaire à nos confrères de Cameroun-Info.Net,

information confirmée par Maître John Nsoh, l'un des avocats des prévenus joint au téléphone toujours par Cameroun-Info.Net

Sisiku Ayuk Tabé et neuf autres militants sécessionnistes avaient comparu le jeudi 15 novembre devant la cour d'appel de la région du Centre à Yaoundé.

La demande de libération provisoire formulée par leurs avocats avait été rejetée par cette juridiction. Ils étaient alors retournés sous forte escorte militaire dans leurs cellules au secrétariat d'Etat à la Défense